

**Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 22 JUIN 2007**

L'an deux mil sept, le vingt deux juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 15 juin 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

**Présents :** M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

**Absents :** M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex - M. GRONDIN Jules - Mme GRONDIN Céline - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 6 / Eau potable**  
**- Présentation du rapport**

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel afférent au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2006.

**RAPPORT ANNUEL 2006**

- Nature du service : exploitation par affermage
- Contrat approuvé le 19/12/97 par délibération n° 1
- Durée du contrat : 12 ans à compter du 01/01/98
- Société fermière : la CISE
- Nombre d'habitants : 7 315 (RGP 1999)

.../...

**I – Indicateurs techniques**

Ressources totales :

	2002	2003	2004	2005	2006
<b>M3 produits</b>	1 152 912	1 160 499	1 163 360	1 200 616	1 217 796
<b>Evolution</b>	+ 1.42 %	+ 0.66 %	+ 0.24 %	+ 3.20 %	+ 1.43 %

Détail des ressources

<b>Ressources totales en m3 pour 2006</b>		
<b>Point de prélèvement</b>	<b>Nature des ressources utilisées</b>	<b>Volume m3/an</b>
Cadet – Dussac – Fourcade	Eau de surface	153 647
Brûlé	Eau souterraine	290 518
Bananes	Eau de surface	90 498
Ruisseau	Eau de surface	260 613
La Moque et Lucas	Eau de surface	40 390
Bras Sec	Eau de surface	47 037
Azéma	Eau de surface	4 513
Sous total Ressources propres		887 216
Volume importé du Bras de Cilaos – Eau de surface		330 580
<b>TOTAL RESSOURCES (Production + importation)</b>		<b>1 217 796</b>

Volumes

	2005	2006	Variation
Volume produit	877 186	887 216	+ 1.14 %
Volume importé	323 430	330 580	+ 2.21 %
Volume exporté vers St-Leu	20 210	17 414	- 13.83 %
Volume mis en distribution	1 180 406	1 200 382	+ 1.69 %

Consommation détaillée et nombre d'abonnés

	2002	2003	2004	2005	2006
M3 facturés clients	691 832	704 949	736 931	762 957	772 055
Volumes estimés	56 838	56 838	30 000	30 000	30 000
Total M3 consommés	748 670	761 787	766 931	792 957	802 055
Evolution %	1.44	1.75	+ 0.66	+ 4.09	1.15
Nombre de clients	3 034	3 203	3 320	3 521	3 750
Evolution %	7.17	5.57	+ 3.65	+ 6.05	+ 6.50
M3 consommés/client/an	247	237	222	217	206

Nombre de branchements communaux : 39

Rendement du réseau

Le rendement du réseau est de 67 % en 2006 contre 65 % en 2005.

La longueur du réseau est de 76 436 ml dont :

- acier : 17 957 ml
- fonte : 38 264 ml
- PVC : 15 907 ml
- polyéthylène : 4 308 ml

Données relatives à la qualité de l'eau

Le contrôle de la qualité de l'eau s'opère de deux façons : l'auto-contrôle par la société fermière et le contrôle par la DRASS.

1) **L'auto-contrôle** est assuré directement par les fontainiers qui disposent de trousseaux d'analyses permettant de mesurer le chlore libre, le chlore total et la turbidité en tout point du réseau soit chez le particulier, soit à la sortie des réservoirs.

.../...

1 662 contrôles de ce type ont été réalisés en 2006.

Cet auto-contrôle permet de vérifier le taux de désinfectant à la fois sur les sites de traitement ainsi que sur le réseau.

## **2) Le contrôle par la DDAS**

Sur la base du décret n° 2001-1220 du 20/12/2001 entré en vigueur le 25/12/03, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales assure des analyses bactériologiques à partir de prélèvements ponctuels et selon la fréquence prévue par le décret.

Dans les cas des résultats non-conformes sur les eaux de production ou de distribution chez les particuliers, la société fermière, avisée immédiatement, intervient très rapidement pour rétablir les dosages ou prendre les dispositions nécessaires à une restriction voire une interruption de la distribution.

55 analyses bactériologiques et 64 analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2006.

Les résultats des analyses montrent :

- un taux de conformité bactériologique de 98 %
- un taux de conformité globale, tous paramètres confondus, de 80 %.

## **II – Les indicateurs financiers**

### **a) Le prix de l'eau**

#### **- Modalités de la tarification en 2006**

La tarification comprend la part fermière et la part communale. La part fermière se subdivise en deux parties :

- une part fixe
- une part proportionnelle au volume réellement consommé.

La tarification est effectuée par tranche soit :

- . de 0 à 90 m<sup>3</sup>
- . au-delà de 90 m<sup>3</sup>

Partie fixe trimestrielle

Les volumes consommés sont constatés trimestriellement et il est procédé à 04 facturations par an avec 02 relevés des compteurs.

#### **- Modalités d'évolution et de révision de cette tarification :**

. Part communale :

Le montant de la surtaxe peut être révisé annuellement par délibération du conseil municipal. Son montant est de 0.4650 €. Au titre de l'année 2006, les recettes totales de surtaxes émises s'élèvent à 358 kilos euros.

. Part fermière :

Les prix fixés par le délégataire font l'objet d'une révision deux fois par an :

- début du 1<sup>er</sup> trimestre
- début du 2<sup>nd</sup> trimestre

La formule de révision est précisée à l'article 33 du cahier des charges approuvé le 19/12/97 et modifié par avenant en date du 07/08/98.

La recette annuelle facturée par le délégataire est de 537 kilos euros.

a) Eléments relatifs au prix de l'eau :

Part délégataire

Tranches trimestrielles	Prix H.T.
90 m3	0.3557 €/m3
Au-delà de 90 m3	0.6930 €/m3
Partie fixe trimestrielle	10.98 €

Part communale

Par m3 consommé	0.4650 €/m3
-----------------	-------------

L'ensemble de ces éléments est soumis au taux de TVA de 2.10 %.

(voir présentation d'une facture type de 60 m3 et de 180 m3) (Annexe)

b) Travaux :

- Réalisés en 2006 : 292 728.98 €
- Restes à réaliser 2006 : 1 562 220.00 €

Les travaux réalisés en 2006 par la Commune ont notamment porté sur :

- le paiement d'une partie des **études** pour la mise à niveau générale du réseau
- le paiement d'une partie des **travaux** relatifs à la mise à niveau générale du réseau
- le paiement des travaux d'AEP sur le Sentier Dédé AARON.

.../...

Pour l'exercice 2007, il est prévu de consacrer des crédits à la poursuite de réalisation des travaux pour :

- la mise à niveau générale du réseau,
- le renforcement des dispositifs de surveillance du réseau
- l'optimisation du fonctionnement du réseau
- des travaux divers.

c) Tableau d'évolution de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (voir annexe)

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel du service de l'eau potable.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

Mairie des Avronois